



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mai 2024
Convocation du : 22 mai 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le trente mai à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN,, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Arnaud MARIÉ, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Mylène MERAD, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Grégory PICKEU, Pierre VANNESTE, Sophie TANGUE conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre VANNESTE,

DE24.065

PROMOTION SANTE HANDICAP
COMMISSION ARMENTIÉROISE POUR
L'ACCESSIBILITÉ (CAA)
RAPPORT ANNUEL 2023

Autorisation - Approbation

0380

Par délibération n°DE14.137 datée du 26 septembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la ré-orientation de la Commission Armentérioise pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CAAPH) en Commission Armentérioise pour l'Accessibilité (CAA) composée d'élus et de techniciens de la Ville, d'associations représentant les personnes en situation de handicap et personnes âgées et d'usagers.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 a renforcé la fonction d'observatoire local de l'accessibilité de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

La collectivité a ainsi pour obligation d'élaborer d'un rapport annuel faisant état des travaux et préconisations de la CAA en matière d'accessibilité.

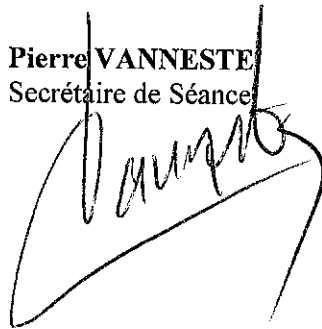
Le document se doit d'être transmis au Préfet du Département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre acte et de signer le rapport établi.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pierre VANNESTE
Secrétaire de Séance



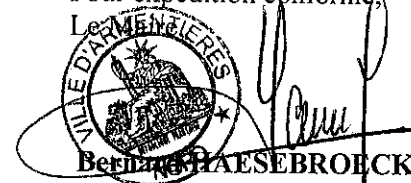
Pour expédition conforme,

Le Maire



Bernard HAESBROECK

Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille



Pôle Citoyenneté et Solidarité

Service Santé et Handicap

CAA

Commission Armentérioise pour l'Accessibilité

Commission communale pour l'accessibilité

Rapport annuel 2023

L'accessibilité pour tous



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le



ID : 059-215900176-20240530-DE24065-DE

SOMMAIRE

Table des matières

| | |
|---|----|
| <i>I Données générales</i> | 5 |
| A- Informations administratives de la commune..... | 5 |
| B- Informations administratives de la CAA..... | 5 |
| a. Délibération et arrêté..... | 5 |
| b. Gouvernance de la CAA..... | 6 |
| c. Structures de la ville..... | 7 |
| <i>II Missions et activités des groupes Projet</i> | 8 |
| A- Le groupe « ERP-signalétique »..... | 8 |
| B- Le groupe « Vivre Ensemble»..... | 9 |
| C- Le groupe « Sensibilisation »..... | 10 |
| <i>III État de l'accessibilité du territoire</i> | 11 |
| A- Les transports..... | 11 |
| B- La voirie..... | 11 |
| C- Le cadre bâti..... | 11 |
| <i>IV Continuité de la politique d'accompagnement du handicap</i> | 12 |
| 1- L'ACCÈS A LA CULTURE..... | 12 |
| 2- SENSIBILISATIONS EN MILIEU SCOLAIRE..... | 13 |
| 3- LES ACTIONS DE SANTÉ..... | 15 |
| 4- TÉLÉTHON..... | 17 |
| 5- LES AUTRES ACTIONS..... | 18 |
| <i>V Perspectives 2024</i> | 20 |

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le



ID : 059-215900176-20240530-DE24065-DE

I Données générales

A- Informations administratives de la commune

Ville d'Armentières
Place du Général de Gaulle
59280 ARMENTIERES

Nombre d'habitants : 25 149 habitants

Superficie : 6,28 km²

Densité : 4005 hab. /km²

Maire : Bernard HAESBROECK

Adjointe déléguée à l'accompagnement du handicap : Martine COBBAERT

Conseillère municipale sur l'accessibilité : Cristiane DELESTREZ

Référente CCA : Chloé MONTMARTIN

La ville d'Armentières est intégrée à la Métropole Européenne de Lille (MEL).

B- Informations administratives de la CAA

a. Délibération et arrêté

La **délibération n°DE14.137 du 26 septembre 2014** a mis en place la Commission Armentéroise pour l'Accessibilité (CAA). Elle se compose d'élus, de représentants des associations accueillant des personnes en situation de handicap et personnes âgées, d'usagers et de représentants des services de la commune et de ses établissements publics.

L'**arrêté M23-031** acte la composition du comité de pilotage :

Pour les élus :

- M. Bernard HAESBROECK, Maire d'Armentières, Vice Président de la Métropole Européenne de Lille; Président de la CAA ;
- Mme Martine COBBAERT, adjointe au Maire déléguée au Logement, aux Seniors, à la vie associative, à l'Accompagnement social, à l'Accompagnement du handicap ; Vice-présidente de la CAA ;
- M. Laurent DERONNE, Adjoint au Maire délégué à la tranquillité publique, à la prévention de la délinquance, à la gestion du Patrimoine, aux travaux et à l'urbanisme ;
- M. Jean-Jacques DERUYTTER, Conseiller Municipal.

Pour les associations et représentants d'usagers :

- Mme MARZIN Hélène ; cheffe de service en charge de l'autonomie au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- M. VANDECANDELEARE Pierre, référent de secteur, (CCAS) ;
- M DROUET Pierre, citoyen armentierois ;
- M. DELEVAL Daniel, adhérent ASRL, citoyen armentierois ;
- M. DOOLAEGHE Jean-Louis, adhérent ASRL, citoyen armentierois ;
- Mme MAZOUZI Mounira, présidente de Guidons solidaire ;
- Mme DEBAQUE Angela, référente pour l'Association des Flandres pour l'Éducation, la formation des Jeunes et l'Insertion sociale et professionnelle (AFEJI) ;
- Mme WILLOQUAUX Justine, Accompagnement éducatif et social à l'AFEJI ;
- M. DUFOUR Philippe, adhérent AFEJI ;
- M. POIX Christophe, adhérent AFEJI ;
- M. LEFEBVRE Frédéric, adhérent AFEJI ;
- Mme DOOM Aurélie, adhérente AFEJI.

Pour les techniciens de la ville :

- Mme DERONNE Pauline, Cheffe du service Santé et Handicap (SPSH) ;
- M. BALENGHIEN Benoit, Directeur du service Technique ;
- Mme MONTMARTIN Chloé, Coordinatrice Handicap, Service Promotion Santé et Handicap (SPSH), Coordinatrice de la CAA ;
- Mme DEROO Marie-Christine, service Urbanisme ;
- Mme PRINGUEZ Valérie, conseillère municipale ;
- M. BERROUCHE Jawed, service propreté.

b. Gouvernance de la CAA

- *L'assemblée plénière*

Elle se réunit une fois par an. Elle est présidée par monsieur le maire et est composée par les élus et les représentants des associations, des structures, des services communaux et des usagers. Elle a pour but de rapporter les travaux de la CAA, de présenter le rapport d'activités et de recenser les besoins des partenaires.

- *Les groupes projet*

Ils ont pour mission la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques fixées dans le cadre d'une démarche partenariale. Ils sont au nombre de trois. Ces groupes sont composés de la coordinatrice handicap et de chacun des membres volontaires nommés dans l'arrêté

M23-031, qui se sont inscrits dans un ou plusieurs groupes de thématique traitée.

Les groupes de travail se réunissent 3 à 4 fois par an. En fonction de la thématique et des actions mises en œuvre, il est possible d'augmenter le nombre de réunions.

- *La Coordinatrice Handicap*

Elle anime et coordonne les groupes projets.

Elle rédige les comptes-rendus de travail.

Elle accompagne les commerçants dans la mise en accessibilité de leur ERP.

Elle soutient et participe aux projets des structures spécialisées de la ville.

Elle met en place des projets à destination des personnes en situation de handicap.

c. Structures de la ville

On retrouve sur le territoire armentierois essentiellement des structures d'accompagnement du handicap mental et psychique.

Parmi les structures du champ du handicap mental, **l'AFEJI, les Papillons Blancs et l'ASRL** sont bien implantés sur le territoire par leurs résidences, l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et le Service d'Accueil de Jour.

Cependant, d'autres structures sur les territoires limitrophes comme l'IME Jean Lombart à Houplines et l'ESAT de l'AFEJI rayonnent sur la ville. Des travailleurs armentierois habitent dans d'autres villes comme inversement, des scolaires houplinois ont leur domicile sur Armentières.

Par la présence de **l'EPSM Lille Métropole**, il existe plusieurs structures relevant du handicap psychique ou travaillant dans le champ de la santé mentale : la résidence Léonard de Vinci, le centre Erasme...

Le handicap moteur, associé à d'autres déficiences, est représenté par la résidence Berthe Morisot et par l'ANAJI, association créée par l'ancien maire d'Armentières M. Gérard HAESBROECK.

Enfin, il est à noter l'implantation de la Maison des Aveugles dans la commune.

II Missions et activités des groupes Projet

A- Le groupe « ERP-signalétique »

Ce groupe est mis en place afin de :

- vérifier l'avancée des travaux des ERP de la ville, et de suivre l'AD'AP
- proposer des documents en FALC (Facile à Lire et A Comprendre) dans les lieux où il faut s'inscrire

=> La ville d'Armentières a en charge 76 bâtiments recevant du public. Un AD'AP a été déposé en 2015 afin de faire les travaux progressivement.

Il faut savoir que l'audit de 2016, qui a été réalisé afin d'exposer les travaux à faire, s'est basé sur les normes pour des bâtiments neufs. Certains travaux ont donc été mis en suspens en attendant qu'un nouvel audit soit fait début 2023 qui s'est basé sur les normes des bâtiments anciens.

Des membres du groupe ont pu assister à certaines expertises.

Cela a permis de mettre en avant les travaux à effectuer en fonction de chaque bâtiment et d'en faire un compte rendu au service technique de la ville.

Des déclarations d'accessibilité, de travaux et de dérogation sont envoyées en préfecture dès que possible afin de suivre le volet administratif.

=> De nombreux établissements de la commune proposent des activités. Pour y participer, il faut s'inscrire en remplissant un document. Afin que chacun puisse être autonome pour remplir ce feuillet, le groupe a proposé de créer des documents en FALC. Pour ce faire, des personnes en situation de déficience intellectuelle ont participé. Cette année, 3 documents ont été créés : les feuilles d'inscription pour la piscine, le service Enfance pour le périscolaire et l'extra-scolaire.

En lien avec le ville de Seclin, les documents de l'état civil ; faire une photo d'identité, demande de passeport et demande de carte d'identité (pour les personnes majeures et mineures) sont en cours de finalisation.

Armentières
Le métropole

Date d'inscription Périscolaire : Du Mardi 18 juillet au Samedi 26 Août 2023

FICHE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE 2023 / 2024.

Coordonnées des responsables : Père – Mère – Tuteur (barner les mentions inutiles).

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant : Age :
 Ecole : Maternelle Élémentaire

Classe pour l'année scolaire 2022/2023 :
 Choix des temps d'activités périscolaires :
 Pour les heures de présence des enfants, il est conseillé de privilégier dans les conditions générales, les jours de présence en garderie du matin.

| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi | Reservé pour l'annulation 8 jours avant |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|----------|---|
| Garderie matin : 7h30 - 8h30 | | | | | <input type="checkbox"/> |

Toutes les heures de garderie réservées seront facturées.

| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi | Reservé pour l'annulation 8 jours avant |
|---|-------|-------|-------|----------|---|
| Réservation régulière à la restauration scolaire 11h30 - 13h30 | | | | | <input type="checkbox"/> |

Tous les repas réservés seront facturés.

Réservation OCCASIONNELLE à la restauration
 Pour des réservations occasionnelles, l'inscription est impérativement obligatoire 2 jours avant et tous les repas réservés seront facturés.

| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi | Reservé pour l'annulation 8 jours avant |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|----------|---|
| Garderie soir : 16h30 - 18h30 | | | | | <input type="checkbox"/> |

Toutes les heures de garderie réservées seront facturées.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des activités périscolaires et en accepte les termes et les conditions.

« Lu et approuvé » :
 Signature :
 pour tous renseignements :
 Le Guichet Unique
 Le Service Enfance



Armentières
Le métropole

Je m'inscris entre le mardi 18 juillet et le samedi 26 août 2023

Fiche d'inscription périscolaire 2023/2024

Je suis : le père la mère le tuteur

Je m'appelle : _____

J'habite : _____

Mon enfant s'appelle : _____

Il est né le : _____

Il est : en maternelle en élémentaire

Son école : _____

Sa classe en 2022 / 2023 : _____

Je choisis les temps où je veux inscrire mon enfant :

Je mets une croix pour les jours où mon enfant ira en garderie et en cantine.

Si mon enfant est absent, je présente un justificatif pour être remboursé (certificat médical, grippe, absence de l'enseignant).

Si je n'ai pas de justificatif, je dois payer les inscriptions.

Si je réserve des garderies et des cantines, je dois les payer.

| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|---|-------|-------|-------|----------|
| Garderie matin : 7h30 - 8h30 (Forfait 1h) | | | | |
| Réservation Occasionnelle Réservation ou annulation 8 jours avant. | | | | |

| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|---|-------|-------|-------|----------|
| Cantine : 11h30 - 13h30 | | | | |
| Réservation Occasionnelle Réservation ou annulation 8 jours avant. | | | | |

Si mon enfant a une allergie, ou doit prendre des médicaments, je dois remplir un Plan d'Accueil Individualisé (PAI).

Je fais la demande au Service Enfance avant de mettre mon enfant à la cantine.

| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|---|-------|-------|-------|----------|
| Garderie soir : 16h30 - 18h30 (Forfait 1h) | | | | |
| Réservation Occasionnelle Réservation ou annulation 8 jours avant. | | | | |

Moi (l'écris mon nom) déclare être d'accord avec le règlement des activités périscolaires.

« Lu et approuvé »
 Fait à ARMENTIÈRES, le Signature : _____

Pour tout renseignement :
 Le Guichet Unique : 03.61.76.20.82
 Le Service Enfance : 03.61.76.20.44

B- Le groupe « Vivre Ensemble »

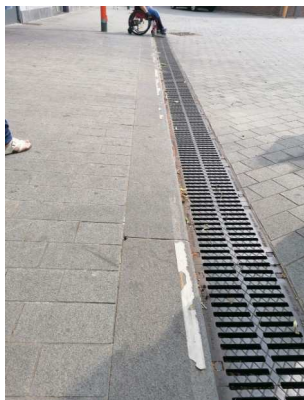
Sa mission est de :

- diagnostiquer les rues de la commune
- développer l'application « Streetco »

=> Suite aux situations récurrentes repérées dans la ville, une charte a été mise en place et distribuée à l'ensemble des armentériois en 2022.

Afin de poursuivre les efforts et d'être encore plus efficace que l'année précédente, le groupe « **Vivre Ensemble** » s'est réuni plusieurs fois sur l'année 2023 afin de réaliser un diagnostic de la ville. Il a été décidé que durant ces séances, le centre ville et le cheminement de la gare à la place d'Armentières seraient examinés en priorité, en utilisant des dispositifs médicaux PMR comme des fauteuils roulants, des béquilles, des déambulateurs...

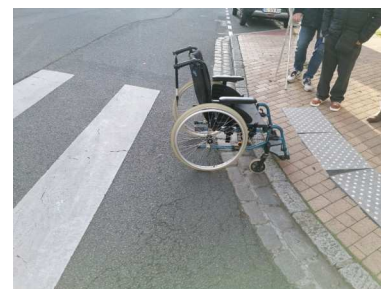
Il en résulte un certain nombre de problématiques qu'il faudrait solutionner comme les bandes podotactiles qui sont à rénover ou à installer, les bouchons des bouches à eau qui sont manquants à certains endroits, les briques qui sont descellées, les trottoirs qui sont trop haut pour qu'un fauteuil roulant puisse le franchir...



Bandes de signalisation abimées



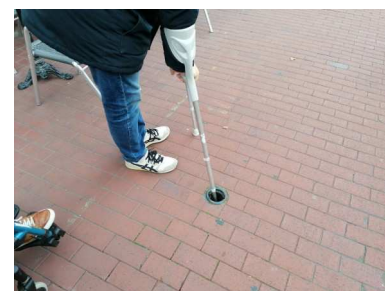
Bandes podotactiles manquantes



Trottoir trop haut



Bandes podotactiles abimées



Bouche à eau non fermée

Toutes ces irrégularités ont fait l'objet d'une note de service, afin de permettre de demander les travaux aux services compétents (services municipaux, MEL).

=> De plus, à chaque déplacement en ville, l'application GPS « street co », qui permet de notifier l'accessibilité des rues, bâtiments... a été mise à jour.

C- Le groupe « Sensibilisation »

Pour permettre un accueil des services publics accessible, la mission du groupe est de :

- mettre en place une sensibilisation à destination des agents des services publics.
- proposer un temps fort pour promouvoir l'application « Streetco »

De nombreuses sensibilisations sont possibles et ont été proposées par les volontaires du groupe.

Afin d'atteindre les deux objectifs, il a été décidé ensemble de faire un temps fort sur l'importance de l'application GPS, et de proposer des sensibilisations pour les services demandeurs.

STREETCO : il s'agit d'une application GPS qui permet d'assurer la mobilité urbaine pour tous.

Elle se divise en deux applications distinctes :



- Streetgo qui est le premier GPS piéton collaboratif adapté aux déplacements des personnes à mobilité réduite. Cela permet de découvrir les lieux accessibles autour de soi et d'y aller facilement quelque soit notre mobilité.



- Streetco est l'application qui permet de signaler les obstacles. Il suffit de choisir la rue, l'obstacle et de prendre une photo.

Le temps fort a permis de sensibiliser les personnes au handicap, tout en leur présentant l'application. Les participants ont ensuite pu expérimenter dans la rue, avec du matériel médical (fauteuil roulant, béquilles, déambulateur). Cela a permis à chacun de mieux comprendre les difficultés rencontrées quotidiennement par les personnes à mobilité réduite, et de les notifier sur l'application. Les personnes présentes ont été sensibles à ce temps fort et ont déclaré qu'elles utiliseraient l'application pour la mettre à jour.

III État de l'accessibilité du territoire

A- Les transports

Les transports en commun sont une compétence de la MEL (Métropole Européenne de Lille). A ce titre, la mise en conformité du réseau Ilevia ne cesse de progresser.

Sur le territoire armentierois, comme en 2022, la majorité des arrêts de bus est accessible, par la mise à la bonne hauteur des trottoirs par rapport aux bus. Les véhicules de transport permettent eux-aussi l'accueil des personnes en situation de handicap.

La continuité du service Handipole (accessible aux personnes possédant une carte mobilité inclusive ou d'invalidité d'au moins 80 %) permet d'augmenter l'accessibilité de chacun à se déplacer sur le territoire.

B- La voirie

Le diagnostic de la voirie est une compétence municipale. Pour la mettre en œuvre, comme expliqué précédemment, un groupe de la commission en a la mission. Certaines rues ont été diagnostiquées. Mais cela prend du temps au groupe. Le diagnostic doit donc être poursuivi pour la voirie.

Pour ce qui est de l'existant, le nombre de places de stationnement réservées est en augmentation et approche les 300 places.

La ville est également équipée de feux sonores qui se déclenchent via des télécommandes.

En terme de travaux pour assurer l'accessibilité, la réparation du pont de l'Attargette. Les travaux prennent en compte la piste cyclable et piétonne qui permettra à chacun de s'y déplacer sans difficulté.

C- Le cadre bâti

L'accessibilité des logements est une problématique de plus en plus présente. A ce jour, il est toujours aussi difficile de faire un recensement entre le public et le privé. Toutefois, la ville compte de nombreux logements publics accessibles, via ses nouvelles constructions et la mise aux normes de logements plus anciens. Les bailleurs sociaux, répondent aux demandes de leurs locataires pour améliorer leur accessibilité, en faisant des travaux spontanés dans les logements.

Pour les bâtiments municipaux, les travaux de mise en accessibilité sont réalisés en régie par les agents du service technique municipal ou confiés à des entreprises lorsqu'il s'agit de gros œuvre ou travaux exigeant une spécification technique.

IV Continuité de la politique d'accompagnement

Parallèlement aux actions portées ou présentées par la CAA, les services de la ville s'impliquent sur d'autres formes d'accompagnement. Ces actions sont regroupées par thématiques :

- 1- L'accès à la culture
- 2- Les sensibilisations en milieu scolaire
- 3- Les actions de santé
- 4- Téléthon
- 5- Les autres actions

I- L'ACCÈS A LA CULTURE

De nombreux services se sont adaptés afin d'inclure les personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap, dans leurs activités. C'est le cas des accueils collectifs de mineurs, des activités culturelles avec l'inclusion d'une personne pluri-handicapée dans l'atelier de couture.

D'autres actions se sont développées afin de donner à tous l'accès à la culture.

I- Développement du fonds documentaire adapté :

La Médiathèque dispose d'un fonds documentaire adapté composé de :

Braille: 256 titres qui représentent 700 ouvrages pour les adultes, les ados et la jeunesse
Grands Caractères : 796 livres pour les adultes, les ados et la jeunesse
Livres Audio : 755 pour les adultes, les ados et la jeunesse

2- Des spectacles pour tous:

- Le théâtre Le Vivat est accessible à tous et réserve des places pour les personnes à mobilité réduite.

- De plus, pour tous les spectacles, il est possible de demander un casque qui assure un soutien auditif, gratuitement.

- Un spectacle proposant le sur-titrage a été proposé.

- Deux spectacles en audio-description ont été mis en place en direct assurés par une comédienne.

2- SENSIBILISATIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Depuis 2022, le Service Promotion Santé et Handicap a pour objectif de sensibiliser un maximum de personnes sur le handicap. Après avoir approfondi les connaissances des agents d'accueil de la municipalité, il s'est avéré primordial de proposer ces sensibilisations à un public plus jeune.

C'est pourquoi, des actions ont été mises en place afin de permettre aux élèves de CE2 des écoles primaires publiques et des 5eme d'un collège de la Ville, l'adoption de comportements favorables à l'intégration des personnes en situation de handicap.

1- Sport Adapté

Intervention pédagogique en classe sur le handicap (0h30)

Par l'utilisation de supports audiovisuels, les élèves découvrent les différentes familles de handicap.

Intervention pédagogique sur le sport adapté (0h30)

Par la venue d'un sportif en situation de handicap, les élèves découvrent que le handicap n'est pas une fin en soi et que le sport est possible à haut niveau.

Journée sport adapté

Les élèves de 5ème découvrent divers ateliers de sports adaptés animés par leurs camarades de l'option « sport partagé ». L'un de ces ateliers est un fil rouge dont le but est de marquer un maximum de paniers de basket afin de récolter des fonds pour aider une association « Les petites étoiles des monts » qui aide les enfants autistes en finançant du matériel, en sensibilisant dans la région avec le centre ressource autisme du Pas-de-Calais et en accompagnant les enfants et les familles (lors de week-end de loisirs par exemple).

Bilan de l'action

Les élèves se sont beaucoup investis dans cette journée. Chacun est reparti avec des connaissances sur les différents handicaps et sur le fait qu'être en situation de handicap n'implique pas l'arrêt d'une activité sportive.



2- Semaine handisport

Intervention pédagogique sur le handicap (0h15)

Les élèves sont accueillis par l'équipe et sont sensibilisés verbalement au handicap, ainsi ils découvrent le handisport et que le handicap n'est pas une limite au sport de haut niveau.

Demi-journée handisport

Les élèves de CE2 découvrent divers ateliers de handisport ou de mise en situation d'un handicap. Ainsi, ils tournent sur des ateliers tel que le basket fauteuil, le parcours en aveugle, le goal ball et un stand sur les déficiences visuelles.

Bilan de l'action en classe

Les élèves se sont montrés enthousiastes. Chacun est reparti avec des connaissances sur les différents handicaps, sur le fait qu'être en situation de handicap n'implique pas l'arrêt d'une activité sportive.



3- Sensibilisation au handicap

Intervention pédagogique en classe sur le handicap (1h)

Par l'utilisation de supports audiovisuels et des discussions ouvertes, les élèves découvrent les différentes familles de handicap.

Ateliers (1h)

Les élèves de 5ème de l'option « sport partagé » découvrent divers ateliers permettant de mieux appréhender les difficultés rencontrées en fonction des handicaps : parcours en fauteuil et en béquille, atelier sur la surdité, la déficience visuelle...

Bilan de l'action

Les élèves se sont beaucoup intéressés aux explications et ont posé de nombreuses questions. Le but était qu'ils repartent avec des connaissances théoriques et pratiques pour mieux comprendre le handicap et mieux informer leurs camarades lors de la prochaine édition de sport adapté dont ils seront les meneurs.

3- LES ACTIONS DE SANTÉ

Avec le temps, les actions de santé envers les personnes en situation de handicap se sont développées pour leur permettre un meilleur suivi et une meilleure information.

Il est important que cela se poursuive afin que chacun puisse bénéficier des actions de prévention mises en place.

Afin d'améliorer l'information, les structures spécialisées ou associations sont systématiquement informées des actions de promotion de la santé menées sur le territoire.

1- Parcours du coeur

Les Parcours du Cœur ont pour but de faire reculer les maladies cardio-vasculaires par l'information, le dépistage, l'apprentissage de pratiques de vie plus saines afin d'éviter les comportements à risque au quotidien. Le SPSH, en partenariat avec l'association « Coeur en marche », a initié cet événement sur la Ville et a invité les habitants ainsi que les structures spécialisées à y participer.



2- Octobre Rose

Les personnes en situation de handicap participent deux fois moins aux dépistages nationaux de cancers ! Un dangereux constat observé par la Fédération nationale des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations (Ancrei). Face à ces statistiques alarmantes, le SPSH propose, chaque année, aux structures aidant les personnes en situation de handicap,

implantées sur la ville de participer systématiquement à la campagne Octobre Rose (Cancer du sein).

Des professionnels du service prévention de la CPAM des Flandres, du Centre Hospitalier d'Armentières (CHA) et de l'Espace Ressources Cancers (ERC), en adaptant leurs interventions (discours, outils, visites), promeuvent l'intérêt du dépistage. De plus, les personnes sensibilisées sont invitées à la Color Run, qui représente le temps fort de cette action et dont le parcours est accessible.

La Color Run a également réuni d'autres structures spécialisées. Des stands d'information y étaient tenus.



3- Mois sans tabac

En France, 13 millions d'adultes fument quotidiennement. Le tabac tue chaque année 73 000 personnes et représente la première cause de mortalité évitable. Par conséquent, le Service Promotion Santé et Handicap épaulé par la CPAM des Flandres a mis en place un projet « Meilleure mine sans nicotine » : un diététicien et l'association CedrAgir, ont permis aux travailleurs de l'ESAT Malécot d'être sensibilisés aux moyens mis en place pour diminuer ou arrêter de fumer en ayant des conseils nutritionnels pour éviter la prise de poids.



4- TÉLÉTHON

Organisé pour la première fois en 1987 par l'Association Française contre les Myopathies (AFM), le Téléthon a pour objectif de financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires (Myopathies, myotonie de Steinert) essentiellement, mais aussi sur d'autres maladies génétiques rares.

C'est dans cette optique que la ville d'Armentières a repris l'organisation du Téléthon depuis 2022.

Pour l'édition 2023, fort de son succès précédent, le SPSH a souhaité que l'évènement soit encore plus important.

A cette occasion, de nombreux services de la ville, associations et commerçants... se sont mobilisés. Un programme d'actions variées a été mis en place du mardi 21 novembre 18h au samedi 9 décembre 18h : vente alimentaire, parcours sportifs, karaoké, vente d'enveloppes et de cases, loto...

Cela a permis de récolter 3534,40€ qui ont été remis à l'AFM-Téléthon.



5- LES AUTRES ACTIONS

1- *Open de Sarbacane*

Mise en place d'un tournoi sportif de sarbacane à Armentières par le comité Départemental du Handisport du Nord.



2- *Projet participatif*

Il existe à Armentières le budget participatif. Il s'agit d'un projet pour rendre les armentériens acteurs de leur choix d'aménagement de la ville. Ainsi, des habitants déposent des projets d'aménagement, et les votes sont ensuite ouverts pour que les citoyens élisent les idées qui les intéressent le plus.

C'est à cette occasion que des projets d'inclusion voient le jour, comme l'installation de bancs PMR, de bancs de musculation PMR, de jardinières ou de jeux enfants PMR.

3- *Libel'up*

Il s'agit d'une action portée par Eurasanté en lien avec la CPAM. Le but est de récupérer du matériel médical dont les gens n'ont plus l'utilité et de les remettre en état avant de les redistribuer à des personnes dans le besoin.

Armentières, via le SPSH est un point de collecte.

4- *Forum handicap*

L'agence d'intérim Adequat, basée sur Armentières et associée au SPSH a mis en place un forum professionnel pour permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir rencontrer des professionnels qui peuvent les accueillir dans le monde du travail.

De nombreux partenaires ont participé à cet événement :

Entreprises :

- Onela
- Savime
- Vit'inser
- O'clair & Jardin

Acteurs de l'emploi :

- Pôle emploi
- Centre social Salengro
- Département du Nord
- E2C
- AKTO
- CAP Emploi
- La ferme sénéchal
- Vitamin'T
- AFEJI
- Tremplin Cadres HDF

Organismes de formations :

- Accès Métiers
- Assifep



5- Marché public

Des marchés publics sont passés avec des ESAT :

- pour les fauches et les tontes, l'APA
- pour le nettoyage des EPI, l'AFEJI

V Perspectives 2024

Suite aux travaux initiés en 2022 par la Commission Armentéroise pour l'Accessibilité et dans la continuité des actions menées par la municipalité, différents projets seront mis en place ou seront renouvelés en 2024.

- Projets initiés par la CAA :

- Suivi des Agendas d'Accessibilité Programmée
- FALC pour les documents d'inscriptions des différents sites de la ville
- Diagnostic de la voirie

- Projets renouvelés en 2024 :

- « La semaine de handisport »
- « Téléthon »
- Poursuite des parcours de sensibilisation
- Poursuite des actions en relation avec la santé : Parcours du cœur, Color run, Mois sans tabac
- L'offre culturelle

- Nouveaux projets 2024

- Mise en place d'un binôme pour développer le volet administratif de l'AD'AP
- Suivi des travaux demandés par la CAA pour la voirie